

**Compte-rendu du Comité Syndical du Pôle  
Lundi 6 juillet 2020 à 18 heures  
Salle de réunion de la CCAVM à AVALLON**

Le lundi 6 juillet 2020 à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la CCAVM à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**8 Délégués titulaires présents** : Claudie CHAMPEAUX, Alain CHAPLOT, Sylvie CHARPIGNON, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Nathalie LABOSSE, Jean-Marie MAURICE et Gérard PAILLARD.

**6 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Gérard DELORME, Jean-Paul BUTTARD a donné pouvoir à Didier IDES, Nadine LEGENDRE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Jean-Claude LEMAIRE a donné pouvoir à Danielle LOPES et Philippe LENOIR a donné pouvoir à Gérard PAILLARD.

**4 Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Didier IDES et Gérard PAILLARD.

**2 Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Jean-Louis GROGUENIN et Danielle LOPES.

**Assistent à la réunion** : Hervé DESRUELLE (Président du Conseil de Développement Territorial) et Guillaume PAPIN (Agent territorial).

Date de convocation	30 juin 2020
Délégués titulaires en fonction	15
Délégués titulaires présents	8
Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote	4
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Nathalie LABOSSE.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués présents ainsi qu'à Monsieur Hervé DESRUELLE, Président du Conseil de Développement Territorial et présente les excuses susvisées.
- Le Président explique que les votes prévus lors de cette réunion se feront à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets.
- Le Président rappelle que le Comité Syndical du Pôle est une séance publique mais que le public (y compris les suppléants présents ne prenant pas part aux délibérations) n'est pas autorisé à intervenir.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- Le Président sollicite l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : contractualisation partielle du prêt classique inscrit au budget primitif 2020.

**Cette demande est acceptée par un vote à main levée à l'unanimité.**

**O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU JEUDI 5 MARS 2020**

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.**

**O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT**

- **Maison des étudiants en santé**
  - Le chantier a démarré le 21 avril 2020,
  - Les travaux de démolition sont terminés,
  - Les travaux de maçonnerie ont commencé et notamment, la construction de la rampe latérale pour accéder à l'arrière du bâtiment et le renforcement de la structure du bâtiment avec le coulage de piliers en béton.
  - Le compte-rendu de la réunion de chantier de ce jour est présenté en cours de séance.
- **Cinéma**
  - La saison en plein air a débuté le vendredi 3 juillet à SAINTE MAGNANCE,
  - Le circuit itinérant (projections en salles dans les villages) a été arrêté durant le confinement, générant une économie de 11 340,00 euros,

- Constatant le nombre de manifestations culturelles annulées cet été, nous avons décidé de réinvestir une partie de cette somme dans 4 séances en plein air (4 100,00 euros).
- Il y aura donc 12 séances en plein air cette saison 2020 (programme disponible sur le site Internet du Pays Avallonnais),
- Le circuit itinérant redémarrera en septembre,
- La publication sur le cinéma en plein air est celle du Pays Avallonnais qui a eu le plus de consultations (10 000 vues sur Facebook en moins d'une semaine). Nous pouvons en déduire que la culture est une vraie attente de la population.
- Il est souligné que la reprise au cinéma à AVALLON reste timide et compliquée.
- **Travaux du CDT**
  - Pendant le confinement, il a été élaboré et diffusé un listing des producteurs locaux aux communes qui étaient invitées à relayer l'information auprès de leurs administrés,
  - Les travaux sur l'alimentaire continuent autour du groupe de travail du CDT : pré-diagnostic, recensement des partenaires, mise en ligne d'un forum sur le site du Pays Avallonnais ouvert à tous,
  - Un appel à projets de toute nature a été lancé ce lundi 6 juillet. Il est consultable sur le site du Pays Avallonnais et a été envoyé à toutes les communes, les Communautés de Communes, aux médias locaux et aux associations répertoriées par le Pays Avallonnais,
  - Une newsletter estivale du Pays Avallonnais a été envoyée ce lundi 6 juillet.
- **Accueil de nouvelles populations**
  - Le partenariat avec la Région se poursuit pour reconduire l'accueil de néerlandais, candidats à l'installation en Bourgogne, en septembre prochain sur notre territoire,
  - Le groupe de travail accueil du CDT réfléchit à des actions de prospection à mener en fin d'année 2020, probablement une action sur PARIS. Il est précisé que les élus du CSP intéressés peuvent intégrer ce groupe.
- **EFFILOGIS Maison Individuelle**
  - Mélanie CHARPENTIER, animatrice du dispositif, a pris ses fonctions le 8 juin dernier,
  - Le recrutement de l'accompagnateur vient d'être lancé pour une embauche dans les meilleurs délais,
  - Un Comité de pilotage sera organisé en septembre.
- **Villages du futur**
  - La Région Bourgogne Franche-Comté a lancé un appel à projets pour soutenir les communes dans des projets de revitalisation du centre-bourg, en précisant que seules 10 communes seront retenues pour toute la Région,
  - L'information a été relayée par le Pays Avallonnais dans toutes les communes, étant précisé que l'équipe technique est à la disposition des communes qui souhaitent monter un dossier.
- **Santé**
  - La session d'accueil des étudiants de l'automne aura lieu le 28 septembre prochain en partenariat avec la MSP d'AVALLON.

### O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Depuis la dernière réunion du Comité Syndical du Pôle, le Président informe qu'il n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

### O.J N° 4 : ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS

**1°) Attribution du marché de travaux pour le lot n°10 « mobilier » de la Maison des étudiants en santé** (*Rapporteur le Président*) : le Président explique qu'une consultation a été relancée concernant le marché de travaux de la Maison des étudiants en santé pour le lot n°10 « mobilier ». Après avoir exposé, en cours de séance, l'analyse des offres reçues et conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres, il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Attribuer le lot n°10 « mobilier » à l'entreprise BBSK sise 68240 KAYSERSBERG présentant l'offre commerciale la plus avantageuse pour un montant de 103 943,62 euros HT,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à signer les pièces du marché avec l'entreprise retenue et autres documents inhérents à la décision.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** le lot n°10 « mobilier » à l'entreprise BBSK sise 68240 KAYSERSBERG présentant l'offre commerciale la plus avantageuse pour un montant de 103 943,62 euros HT,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces du marché avec l'entreprise retenue et autres documents inhérents à la présente délibération.

**2°) Attribution du marché « Remplacement, fourniture, fabrication et pose de signalétique touristique et directionnelle » :** (*Rapporteur le Président*) : le Président explique qu'une consultation a été lancée pour le marché de la signalétique touristique et directionnelle du Pays Avallonnais, prévoyant deux lots :

- Lot 1 : remplacement, fourniture, fabrication et pose de supports de signalétique directionnelle,

- Lot 2 : remplacement, fourniture, fabrication et pose de supports de signalétique touristique destinés à mettre en valeur le patrimoine.

Après avoir exposé, en cours de séance, l'analyse des offres reçues et conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres, il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- o Attribuer le lot n° 1 « remplacement, fourniture, fabrication et pose de supports de signalétique directionnelle » à l'entreprise Signaux GIROD EST sise 89000 AUXERRE présentant l'offre commerciale la plus avantageuse pour un montant de 86 117,18 euros HT,
- o Attribuer le lot n° 2 « remplacement, fourniture, fabrication et pose de supports de signalétique touristique destinés à mettre en valeur le patrimoine » à l'entreprise DL SYSTEM sise 85500 LES HERBIERS présentant l'offre commerciale la plus avantageuse pour un montant de 121 338,50 euros HT,

Et, le cas échéant,

- o L'autoriser à signer les pièces du marché avec les entreprises retenues et autres documents inhérents à la décision.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- o **ATTRIBUE** le lot n° 1 « remplacement, fourniture, fabrication et pose de supports de signalétique directionnelle » à l'entreprise Signaux GIROD EST sise 89000 AUXERRE présentant l'offre commerciale la plus avantageuse pour un montant de 86 117,18 euros HT,
- o **ATTRIBUE** le lot n° 2 « remplacement, fourniture, fabrication et pose de supports de signalétique touristique destinés à mettre en valeur le patrimoine » à l'entreprise DL SYSTEM sise 85500 LES HERBIERS présentant l'offre commerciale la plus avantageuse pour un montant de 121 338,50 euros HT,
- o **AUTORISE** le Président à signer les pièces du marché avec les entreprises retenues et autres documents inhérents à la présente délibération.

## O.J N° 5 : AFFAIRES FINANCIÈRES

**1°) Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de personnel du PETR du Pays Avallonnais à la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN** (*Rapporteur : le Président*) : pour faire suite à la signature de la convention pour la mise à disposition de personnel du PETR du Pays Avallonnais à la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN au titre de la compétence « Aménagement de l'espace », le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour l'autoriser à signer l'avenant n° 2 tel qu'il est présenté en cours de séance, afin de modifier les modalités financières pour intégrer, d'une part, le remboursement du temps passé par l'Agent urbaniste pour clôturer le dossier PLUi de la CCAVM et pour confirmer, d'autre part, le remboursement des consommables papier (photocopies, impressions, etc...) inhérent à la prestation fournie.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 tel qu'il est présenté en cours de séance, afin de modifier les modalités financières pour intégrer, d'une part, le remboursement du temps passé par l'Agent urbaniste pour clôturer le dossier PLUi de la CCAVM et pour confirmer, d'autre part, le remboursement des consommables papier (photocopies, impressions, etc...) inhérent à la prestation fournie.**

**2°) Produit de vente de matériaux** (*Rapporteur : le Président*) : dans le cadre des travaux de la Maison des étudiants en santé, le Président explique qu'une partie de matériaux existants et non conservés (pierres d'escalier, dalles, etc...) pourraient être vendus. Il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- o L'autoriser à négocier le produit de la vente,

Et, le cas échéant,

- o L'autoriser à encaisser le produit de la vente.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- o **AUTORISE** le Président à négocier le produit de la vente,
- o **AUTORISE** le Président à encaisser le produit de la vente.

**3°) Projet de balisage des chemins de randonnée avec de la signalétique** (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique que plusieurs demandes de balisage des chemins de randonnée avec de la signalétique directionnelle ont été exprimées. Le Pays Avallonnais ayant la possibilité de porter un tel aménagement pour le compte de ses Communautés de Communes, dans le prolongement du projet de signalétique, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- o L'autoriser à engager ce projet tel qu'il est présenté et à lancer la consultation des entreprises,

Et, le cas échéant,

- o L'autoriser à solliciter les aides financières notamment, la subvention FEADER au titre du programme LEADER Avallonnais.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- o **AUTORISE** le Président à engager ce projet de balisage tel qu'il est présenté et à lancer la consultation des entreprises,
- o **AUTORISE** le Président à solliciter les aides financières, notamment la subvention FEADER au titre du programme LEADER Avallonnais.

**4°) Projet « Prête-moi ta main » par l'association du Château de MONTHELON** (*Rapporteur : le Président*) : le Président

explique que le Conseil de Développement Territorial a décidé d'octroyer une aide exceptionnelle de 1 300,00 euros à l'association du Château de MONTHELON, sise à MONTRÉAL, pour une série d'ateliers et d'animations à destination des résidents de l'EHPAD de Guillon. Il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Valider l'octroi de la subvention de 1 300,00 euros à l'association du Château de MONTHELON,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE l'octroi de la subvention de 1 300,00 euros à l'association du Château de MONTHELON,**
- **AUTORISE le Président à signer une convention d'application de la présente délibération avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.**

**5°) Contractualisation d'un prêt classique (Rapporteur : le Président) :** le Président rappelle qu'un recours à un prêt classique pour le financement des travaux et de la TVA de la Maison des étudiants en santé à hauteur de 258 355,33 euros a été inscrit au budget primitif 2020. Considérant l'état d'avancement des travaux, il explique qu'il convient de concrétiser partiellement ce prêt à hauteur de 150 000,00 euros, étant précisé que le solde dudit prêt sera ajusté en fonction des besoins définitifs à la fin des travaux. A ce titre, le Président indique qu'une consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires d'AVALLON. Après avoir exposé, en cours de séance, l'analyse des deux offres reçues du même établissement bancaire, il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Accepter le recours à un prêt classique de 150 000,00 euros,  
Et, le cas échéant,
- Retenir l'offre commerciale de la Caisse d'épargne de Bourgogne Franche-Comté selon les modalités suivantes :
  - Durée : 25 ans,
  - Taux du livret A révisable avec une marge de 0,20%, soit un taux de 0,70%,
  - Échéances trimestrielles,
  - Commission d'engagement : 0,20%.
- L'autoriser à signer le contrat et tous documents inhérents à la présente délibération avec l'établissement bancaire retenu.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :**

- **ACCEPTE le recours à un prêt classique de 150 000,00 euros,**
- **RETIENT l'offre commerciale de la Caisse d'épargne de Bourgogne Franche-Comté selon les modalités suivantes :**
  - **Durée : 25 ans,**
  - **Taux du livret A révisable avec une marge de 0,20%, soit un taux de 0,70%,**
  - **Échéances trimestrielles,**
  - **Commission d'engagement : 0,20%**
- **AUTORISE le Président à signer le contrat et tous documents inhérents à la présente délibération avec l'établissement bancaire retenu.**

## O.J N° 6 : RESSOURCES HUMAINES

**Adoption du régime indemnitaire pour les ingénieurs territoriaux « catégorie A de la filière technique »** (Rapporteur le Président) : pour faire suite à la délibération prise le 2 janvier 2017 relative à l'adoption du régime indemnitaire selon les dispositions inhérentes au RIFSEEP et notamment pour les agents des catégories A et C de la filière administrative, ainsi que le délibération du 27 septembre 2018 concernant les agents de la catégorie B, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour adopter ce même régime indemnitaire pour les agents de la catégorie A de la filière technique conformément au tableau ci-dessous :

Cadre d'emploi	Intitulés	Groupe de fonction	Montant annuel maximum	Nombre d'agents
<b>Filière technique</b>				
Ingénieur Territorial	IFSE (indemnité de fonction, sujétions et expertise)	3/A	25 500,00	2
Ingénieur Territorial	CIA (complément indemnitaire annuel)	3/A	4 500,00	2

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le régime indemnitaire selon les dispositions inhérentes au RIFSEEP pour les agents de la catégorie A de la filière technique conformément au tableau ci-dessous :**

Cadre d'emploi	Intitulés	Groupe de fonction	Montant annuel maximum	Nombre d'agents
<b>Filière technique</b>				
Ingénieur Territorial	IFSE (indemnité de fonction, sujétions et expertise)	3/A	25 500,00	2
Ingénieur Territorial	CIA (complément indemnitaire annuel)	3/A	4 500,00	2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.